

STOP LINKY

Tous les liens en bas de page

Ce soir (Vendredi 14 juin) **nous étions un groupe de GJ de Fayence, Puget et Fréjus à la réunion STOP LINKY à Seillans.**
L'occasion d'apprendre des choses très intéressantes au sujet de cette pose forcenée par Enedis : ce truc est ILLEGAL !
Plus nous serons nombreux à le refuser, plus nous aurons de chances de le voir disparaître.

En résumé :

- La pose d'un compteur "intelligent" (pas forcément Linky d'ailleurs) n'est pas obligatoire, c'est une recommandation de l'Union européenne, pas une obligation. Il n'existe aucune loi qui vous oblige à l'accepter.
- Le boîtier du compteur est considéré comme une dépendance de votre résidence, c'est donc votre propriété, nul ne peut y accéder sans votre autorisation.
- Le compteur lui-même est la propriété de la commune et n'appartient ni à Enedis ni à EDF.
- Il faut absolument votre autorisation pour poser un objet connecté chez vous : si vous n'êtes pas d'accord rien ne vous y oblige.
- Vous ne paierez rien de plus et vous n'aurez aucune amende en cas de refus.

N'hésitez pas à contacter le collectif Stop Linky 06 44 78 03 03

Là on vous transmettra les « kits » documents à envoyer et les adresses destinataires (en fait 2=> 1 au siège d'Enedis à la Défense Paris et 1 à votre Mairie propriétaire de votre compteur)

ICI ! le lien où il y a tout !! =>

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>